



Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 02 Mars 2026

à 20 heures 00 minutes

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 24 Février 2026 pour la réunion du 02 Mars 2026 à 20 heures 00 minutes Salle du Conseil Municipal en mairie de WITTRING.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025
- 3° Compte Financier Unique
- 4° Affectation des résultats de l'exercice
- 5° Indemnités des élus
- 6° Redevance antenne de télécommunication

Divers et informations

- Décisions du Maire prises par délégation

Président de séance : M. Bernard ROHR, Maire

Secrétaire de séance : M. Charles COLASSE, Conseiller Municipal

Présents : ROHR Bernard, Julien IMPROVISATO, MUNSTER Alain, MEYER Jean-Claude, BANHOLZER Etienne, COLASSE Charles, HERTZOG ZINS Pierre, ROHR Gaëlle, Jeannine VOISIN.

Absents excusés : FREYERMUTH Adriana (a donné procuration à Mme Jeannine VOISIN), HOFFMANN Gilles, MEYER Stéphane (a donné procuration à M. Pierre HERTZOG ZINS).

Absents non excusés : BACH Valérie, BAILLOT Benoît, SCHUVER Agnès.

1° Désignation d'un secrétaire de séance

M Charles COLASSE est désigné secrétaire de séance de la réunion du 02 Mars 2026.

2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir débattu, approuve le procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2025.



3° DCM2026/001 Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 qui se résume comme suit :

MAIRIE DE WITTRING (M57) - MAIRIE DE WITTRING - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	400 000,00	491 845,76	891 845,76
	Recettes réalisées (1)	B	245 586,59	636 063,88	881 650,47
	Restes à réaliser	C	31 565,70	0,00	31 565,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	366 621,31	666 000,00	1 032 621,31
	Dépenses réalisées (1)	E	308 532,53	507 539,82	816 072,35
	Restes à réaliser	F	54 744,81	0,00	54 744,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-62 945,94	128 524,06	65 578,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-33 378,69	174 154,24	140 775,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-96 324,63	302 678,30	206 353,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-23 179,11	0,00	-23 179,11
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-119 503,74	302 678,30	183 174,56

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Le Maire n'a pas pris part au vote.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 05/03/2026

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20260302-DCM2026001-BF

Publiée en mairie le 05/03/2026

4° DCM2026/002 Résultat de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Débatant sur le compte financier unique 2025 dressé par Monsieur Julien IMPROVISATO, Adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat du solde d'exécution N-1	Part affectée à l'investissement exercice 2025 :	DEPENSES Mandats émis	RECETTES Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Investissement	- 33 378,69 (001)		308 532,53	245 586,59	- 62 945,94	- 96 324,63
Fonctionnement	298 932,49 (002)	124 778 ,25 €	507 539,82	636 063,88	128 524.06	302 678,30
TOTAL DU BUDGET	265 553,80	124 778,25 €	816 072,35	881 650,47	65 578,12	206 353,67

- constate, les identités de valeur avec le compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après délibération,

- Constate et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.



Délibération reçue par le Préfet le 04/03/2026

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20260302-DCM2026002-DE

Publiée en mairie le 04/03/2026

5° DCM2026/003 Affectation des résultats

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'adjoint chargé des Finances,

Après avoir entendu les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025,

Constate que celui-ci fait apparaître :

- ✓ un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 302 678,30 €
- ✓ un déficit cumulé de la section d'investissement de – 96 324,63 €

Constate que ce déficit doit être modifié des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 54 744,81 € en dépenses et des restes à réaliser en recettes à hauteur de 31 565,70 € ;

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 119 503,74 € ;

Après en avoir délibéré, décide d'affecter :

- ✚ une part de l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de 119 503,74 € (compte 1068),
- ✚ l'excédent de fonctionnement cumulé disponible, soit 183 174,56 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement au compte 002.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 04/03/2026

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20260304-DCM2026003-DE

Publiée en mairie le 04/03/2026



6° DCM2025/004 Non application de la loi du 22 décembre 2025 aux indemnités de fonction des élus municipaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 relative à aux indemnités de fonction des élus ;

Vu la demande de Monsieur le Maire ;

Considérant que la loi du 22 décembre 2025 prévoit des dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités d'attribution et de maintien des indemnités de fonction des élus dans le respect du cadre réglementaire applicable ;

Considérant la volonté de la commune de maintenir les modalités actuellement en vigueur concernant les indemnités des élus ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : À la demande du Maire, les dispositions issues de la loi du 22 décembre 2025 ne seront pas appliquées aux indemnités de fonction des élus de la commune, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Les modalités de calcul et de versement des indemnités des élus demeurent celles fixées par les délibérations antérieures du Conseil municipal.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 04/03/2026

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20260302-DCM2026004-DE

Publiée en mairie le 04/03/2026

7° DCM2026/005 Convention relative au reversement aux communes des recettes des redevances d'occupation en contrepartie de l'implantation d'antennes de télécommunication sur les réservoirs d'eau potable

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021-04-01-02-11 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 1^{er} avril 2021 relative au reversement du loyer des antennes qui acte le principe de restituer le loyer des antennes sur les ouvrages d'eau potable aux communes ;

Considérant qu'avant le transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération, l'ouvrage d'eau potable relevait d'un syndicat des eaux dont faisait partie la commune de WITTRING ;

Considérant de ce fait que le montant des reversements sera proportionnel à la



population de la commune précédent le transfert de compétence ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Décide,

D'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Maire à signer la convention et toute pièce en lien avec sa mise en œuvre.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 16/12/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20251215-DCM2025038-DE

Publiée en mairie le 16/12/2025

Divers et informations :

Le Maire informe l'assemblée :

Décisions du Maire

M. Bernard ROHR informe l'assemblée des décisions prises par délégation établie conformément à la délibération DCM2023/026 du conseil municipal du 30 Juin 2023 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire N°29/2025 à 35/2025 et N°01/2026 à 03/2026 :

- 2025 DEC 029 : sollicite une subvention au titre du dispositif Climaxion pour un montant de 6 090 € pour l'étude de faisabilité concernant la chaufferie bois avec réseau de chaleur
-
- 2025 DEC 030 : sollicite une subvention au titre du fonds de la DETR et de la DSIL pour un montant de 1 015 194,24 € pour la rénovation scolaire et création d'une chaufferie collective bois
- 2025 DEC 031 : sollicite une subvention au titre du fonds de la DETR et de la DSIL pour un montant de 126 315,48 € pour la réfection du chemin rural du Stockwald
- 2025 DEC 033 : accepte le devis de l'Entreprise JVS Mairistem pour le renouvellement du contrat informatique de 3 années pour un montant annuel de 5 459,34 € H.T.



- 2025 DEC 034 : accepte le devis de la CAPENERGIES pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour un montant de 8 700.00 € H.T.
- 2025 DEC 035 : décide de procéder au virement de 11 202.00 € en dépenses de fonctionnement du chapitre 011 compte 623 (publicité, publications, relations publiques) au chapitre 014 compte 739211 (attribution de compensation)
- 2026 DEC 001 : modifie le montant de la demande de subvention au titre du fonds de la DETR et de la DSIL pour un montant de 127 215,48 € pour la réfection du chemin rural du Stockwald
- 2026 DEC 002 : renonce au droit de préemption Section 2 Parcelle 5 parcelle de 24.98 ares située 8, Rue de la Gare
- 2026 DEC 003 : accepte le devis de l'entreprise Rudolph SARL pour la révision du Tracteur KUBOTA pour un montant de 1 870.10 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'état d'avancement des dossiers en cours et des manifestations :

- Équipement des services techniques : déneigement et salage / pompe fuel
- Atelier municipal installation d'une porte et motorisation
- Téléréleve consommation eau
- Accident du 20 janvier 2026 Rue Jacquemin
- Repas des aînés du 25 janvier 2026
- Trackers solaires installation Rue de la Gare
- Élagage au city stade
- Recensement de la population
- Food truck : boulangerie et snacking
- Projet de création d'une association : tout public, activités manuelles, sportives
- Réfection voirie Rue du 8 décembre
- Installation borne à réparation de vélo
- Point sur l'évolution financière

Les membres du Conseil Municipal sont informés de toutes les réunions qui se sont tenues en mairie avant la présente réunion, mais également de celles qui sont programmées après cette date.

- Enseignants DUER
- Contrôle des extincteurs
- Réunion de travail avec la Sénatrice BELRHITI
- Traitement hivernal du tracteur entreprise Rudolph
- Interventions déneigement et salage
- Réunion avec l'entreprise SCHREIBER
- Installation SAUR téléréleve
- Sortie théâtre seniors
- Travaux à l'atelier municipal
- Réunion Syndicat mixte à la CASC
- Commission finances CASC



- 21/01/2026 : Réunion en mairie projet NATRAN gaz hydrogène
- Réunion autolaveuse Capitainerie société ORAPI

Avant de clore la séance Mme Jeannine VOISIN prend la parole afin d'attirer l'attention des membres du conseil municipal sur le projet de rénovation de l'école et la création d'un chauffage urbain, en particulier concernant l'émission de particules fines.

Elle indique que, selon elle, ce type d'installation représenterait une émission importante de particules fines. Elle précise que, malgré les filtres qui pourraient être mis en place, le dioxyde de carbone demeure dangereux pour la population, et particulièrement pour les enfants. Elle estime qu'il ne serait pas opportun d'installer une chaudière à bois au milieu du village. Elle donne l'exemple d'une commune située dans les Bouches-du-Rhône qui, selon elle, rencontrerait, malgré l'implantation de la chaudière à l'extérieur de l'agglomération, une augmentation des bronchites et de problèmes pulmonaires chez les adultes et les enfants.

Mme Jeannine VOISIN mentionne également qu'un allergologue consulté indique qu'un grand nombre d'enfants rencontrent des problèmes d'asthme. Elle souligne l'importance de rénover « proprement », sans générer de particules fines, lesquelles peuvent se disperser en fonction des vents.

En réponse, M. le Maire indique que si, à l'issue des études, le projet s'avérait trop dangereux, la municipalité envisagerait une autre solution.

Mme Jeannine VOISIN préconise pour sa part l'installation de pompes à chaleur.

La présente séance est close et comprend les délibérations N°DCM2026/001 à DCM2026/005.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 50 minutes.

Le Maire,

Bernard ROHR